

INSTITUT DU DROIT ECONOMIQUE DE LA MER

# LES ENERGIES MARINES RENOUVELABLES

Approche juridique en droit international,  
européen et comparé

**Frédéric Schneider**

*Docteur en droit de l'Université Nice Sophia Antipolis  
Chercheur associé au Centre d'Etudes et de Recherches  
sur le Droit des Activités Maritimes et de l'Environnement*



*Préface de*  
Alain Piquemal

OUVRAGE COURONNE  
PAR LE PRIX INDEMER 2013

INSTITUT DU DROIT ÉCONOMIQUE DE LA MER

## LES ÉNERGIES MARINES RENOUVELABLES

Approche juridique en droit international, européen et comparé

Frédéric SCHNEIDER

*Docteur en droit de l'Université Nice Sophia Antipolis*

*Chercheur associé au Centre d'Études et de Recherches  
sur le Droit des Activités Maritimes et de l'Environnement*

*Préface de*

Alain PIQUEMAL

*Professeur agrégé de droit public  
à l'Université Nice Sophia Antipolis*

OUVRAGE COURONNÉ  
PAR LE PRIX INDEMER 2013

Editions A.Pedone

2015

## PRÉFACE

Le concept d'énergie marine renouvelable – désormais connu sous l'acronyme EMR – s'est progressivement imposé dans le langage scientifique et politique depuis 2009, année du commencement de la thèse de droit public dont est issu le présent ouvrage. Non content de séduire, il permet de synthétiser l'énergie produite à partir de l'eau, des courants et des vents, selon la terminologie consacrée par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, signée à Montego Bay le 10 décembre 1982.

*L'Océan partagé*, célèbre ouvrage du professeur René-Jean Dupuy analysant la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, pourrait trouver en la présente thèse réalisée dans le cadre du Centre d'études et de recherches sur le droit des activités maritimes et de l'environnement (CERDAME, laboratoire GEREDIC – EA 3180) de l'Université Nice Sophia Antipolis, un certain prolongement, tant le développement des EMR illustre les évolutions dialectiques du nouveau droit de la mer : d'un droit unidimensionnel à un droit pluridimensionnel, d'un droit du mouvement à un droit de l'emprise, d'un droit personnel à un droit territorial, d'un droit universel à un droit situationnel.

Vingt ans après son entrée en vigueur, le 16 novembre 1994, la Constitution des océans ne laisse pas de surprendre par son caractère visionnaire. Ensemble, avec les ressources du plateau continental étendu et des grands fonds marins, les EMR illustrent l'actualité du droit de la mer en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle comme l'a démontré en 2012 la treizième réunion du Processus consultatif officieux ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer des Nations Unies, consacrée précisément à ce thème.

Ce qui frappe d'emblée, c'est l'ambivalence de cette énergie nouvelle, qui s'écrit le plus souvent au pluriel. Les énergies renouvelables en mer recouvrent, de manière non exhaustive, l'énergie des vents et des courants marins, des vagues, des marées, des gradients de température et de salinité.

Marines, ces ressources énergétiques se voient dès lors appliquer un droit empreint de spécificité, souvent au détriment ou, pour le moins, en concurrence avec les énergies renouvelables exploitées à terre.

Renouvelables, ces mêmes ressources font l'objet d'un droit commun à d'autres formes d'énergie ayant cette qualité.

Complexé, l'analyse de ce nouveau champ de recherche ne pouvait que l'être eu égard au caractère bicéphale et, qui plus est, embryonnaire des EMR.

Technique, le sujet l'est assurément, au point que son appréhension juridique exigeait des connaissances généralement non dispensées dans les facultés de droit. Celles-ci nourrissent une introduction substantielle, qui apparaît d'autant plus nécessaire que l'approche juridique du sujet nécessite des précisions techniques permettant aux lecteurs de mieux saisir la pertinence des analyses proprement juridiques.

## LES ENERGIES MARINES RENOUVELABLES

Holistique, la démarche suivie l'est nécessairement au vu des questions soulevées par le développement des EMR, lesquelles intéressent tout à la fois le droit international, le droit de l'Union européenne et les différents droits internes sélectionnés. Cette approche conjuguée est indispensable pour saisir la complexité du sujet et justifie la déclinaison tripartite d'un plan qui, par ailleurs, ne manque pas de surprendre. Plutôt qu'une approche classique consistant à étudier la nature juridique des zones de développement, avant d'envisager le régime juridique applicables aux activités énergétiques marines, l'ouvrage développe une analyse consacrée au rôle du droit, d'abord dans la promotion des investissements, puis dans la gestion des activités liées aux EMR. Cette étude du droit sous le prisme du pragmatisme économique et financier est à la fois originale et novatrice, mais surtout représente une approche intellectuelle courageuse car remettant en cause de manière pragmatique les approches juridiques classiques.

Une autre qualité du présent travail réside dans la justesse des analyses aussi bien de droit international que de droit de l'Union européenne ou des droits nationaux. Il s'agit là d'une véritable thèse, dotée d'un appareillage scientifique substantiel ayant demandé un grand effort à son auteur pour collecter et traiter une documentation législative et technique dans plusieurs pays et langues différentes, après avoir appréhendé les éléments « technologiques » des EMR.

À la veille de la 21<sup>ème</sup> Conférence des Parties de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la France pourrait inciter la communauté internationale à soutenir et développer la production d'énergie renouvelable en mer à compter de 2020, au moment où la plupart des technologies sont censées parvenir à maturité commerciale et ainsi permettre de libérer tout le potentiel des EMR, en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de sécurité énergétique, d'emploi et de croissance.

Puisse cet ouvrage, doublement couronné du prix de thèse de l'Institut du Droit de la Paix et du Développement – faculté de droit international et européen de l'Université Nice Sophia Antipolis – et du prix de l'INDEMER, constituer un matériau de réflexion pour les recherches et les décisions à venir pour le développement des EMR dans un contexte de transition énergétique.

**Alain PIQUEMAL**

*Professeur agrégé de droit public*

*Directeur du CERDAME, Université Nice Sophia Antipolis*

*Membre du Conseil de la Mer de la Principauté de Monaco*

## REMERCIEMENTS

*À mon directeur de recherches, le professeur Alain Piquemal, de m'avoir transmis sa passion du droit de la mer, qu'il tient lui-même de son propre maître, le professeur René-Jean Dupuy, ainsi que de m'avoir proposé ce sujet de thèse, soutenu et guidé tout au long de sa réalisation ;*

*À ma famille pour son soutien, et spécialement à mon épouse, ainsi qu'à Simba pour son accompagnement sans faille jusqu'à la fin de sa trop courte existence ;*

*Aux membres du jury de soutenance, parmi lesquels Messieurs les professeurs Jean-Pierre Beurier, Stéphane Doumbé-Billé, Tullio Treves, Monsieur Elie Jarmache et Madame Magali Lehardy, de leurs précieuses indications tant au sujet de la forme que du fond du présent ouvrage ;*

*Aux organes de l'INDEMER et, en particulier, à Madame Annick de Marffy-Mantuano, présidente du Conseil scientifique, et Monsieur Jean-Charles Sacotte, Président du Conseil d'administration, de m'avoir fait l'honneur de m'attribuer le prix de thèse 2013 ;*

*À la région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour m'avoir octroyé une bourse doctorale financée Europe – Région (2009-2012) en partenariat avec le groupe DCNS (ex-Direction des constructions navales) ;*

*À tous celles et ceux avec qui j'ai pu échanger, que ce soit à l'occasion d'un colloque, d'une conférence, d'un entretien, d'une réunion, ou encore de la visite d'une installation énergétique marine, qui se reconnaîtront en ces lignes.*

## SOMMAIRE

Préface .....	3
Remerciements .....	5
Sommaire .....	7
Table des abréviations et acronymes .....	9
<b>INTRODUCTION GÉNÉRALE .....</b>	<b>17</b>

### **PREMIÈRE PARTIE LE RÔLE DU DROIT DANS LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS LIÉS AUX EMR**

<b>TITRE I : L'attractivité économique du droit applicable aux EMR.....</b>	<b>55</b>
Chapitre 1. L'attractivité du droit commun aux énergies renouvelables .....	57
Chapitre 2. L'attractivité du droit spécifique aux EMR.....	99
<b>TITRE II : La sécurité juridique des investissements liés aux EMR .....</b>	<b>151</b>
Chapitre 1. La sécurité dans l'utilisation de la mer à des fins énergétiques .....	153
Chapitre 2. La sécurité dans la production d'électricité « bleue » .....	217
<b>Conclusion de la première partie .....</b>	<b>287</b>

### **SECONDE PARTIE LE ROLE DU DROIT DANS LA GESTION DES ACTIVITES LIEES AUX EMR**

<b>TITRE I : La prise en compte de l'environnement dans les activités liées aux EMR.....</b>	<b>293</b>
Chapitre 1. La prise en compte de l'environnement à l'échelle des plans, programmes et projets.....	295
Chapitre 2. La prise en compte de l'environnement à l'échelle des installations ...	343
<b>TITRE II : L'intégration des activités liées aux EMR parmi les autres usages légitimes de la mer .....</b>	<b>399</b>
Chapitre 1. L'intégration spatiale des activités liées aux EMR .....	401
Chapitre 2. L'intégration fonctionnelle des activités liées aux EMR .....	459
<b>Conclusion de la seconde partie .....</b>	<b>513</b>
<b>CONCLUSION GENERALE .....</b>	<b>517</b>
Bibliographie Sélective .....	523
Table des Annexes .....	569
Table des Matières .....	583

## TABLE DES MATIERES

Preface .....	3
Remerciements .....	5
Sommaire .....	7
Table des abreviations et acronymes .....	9
INTRODUCTION GENERALE .....	17
I. Genèse d'un concept bicéphale .....	18
1. Les EMR en tant que ressources renouvelables .....	19
2. Les EMR en tant que ressources maritimes.....	21
II. Portrait d'une famille éclectique .....	24
1. L'énergie des vents marins .....	24
2. L'énergie des marées.....	27
3. L'énergie des courants marins.....	29
4. L'énergie thermique des mers .....	31
5. L'énergie osmotique du gradient de salinité.....	35
6. L'énergie des vagues.....	37
7. L'énergie de la biomasse marine.....	40
III. Arguments d'une recherche .....	43
1. Les faits scientifiques .....	43
2. Les fondements politico-éthiques.....	45
3. Les enjeux socio-économiques.....	47
4. Le rôle du droit .....	49
PREMIERE PARTIE	
LE ROLE DU DROIT DANS LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS LIES AUX EMR .....	53
TITRE I	
L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE DU DROIT APPLICABLE AUX EMR .....	55
<b>Chapitre 1 L'attractivité du droit commun aux énergies renouvelables .....</b>	<b>57</b>
Section I La reconnaissance juridique du caractère renouvelable des EMR.....	57
§ 1. Une reconnaissance sous les auspices d'organisations internationales spécialisées .....	58
A. Une reconnaissance initiée par l'Agence internationale de l'énergie .....	58
1. Une reconnaissance au titre des sources d'énergie de substitution.....	58
2. Une reconnaissance au titre de l'éolien et des systèmes d'énergie océanique.....	59
B. Une reconnaissance appuyée par l'Agence internationale pour les énergies renouvelables .....	60
1. Une reconnaissance consacrée par le texte des statuts.....	60
2. Une reconnaissance nuancée sur le plan opérationnel .....	61

## LES ENERGIES MARINES RENOUVELABLES

§ 2. Une reconnaissance dans le cadre des compétences de l'Union européenne.....	62
A. Une compétence partagée de l'Union européenne.....	62
1. Une compétence révélée dans le domaine de l'environnement .....	62
2. Une compétence intégrée dans le domaine de l'énergie .....	63
B. Une compétence ventilée selon les institutions européennes.....	64
1. Une compétence dans le chef du « triangle décisionnel » .....	64
2. Une compétence dans le chef d'institutions spécialisées .....	66
§ 3. Une reconnaissance sous l'impulsion de nations pionnières .....	67
A. Une reconnaissance effectuée par l'administration générale .....	67
1. Une reconnaissance à l'échelle fédérale en Allemagne et aux États-Unis.....	67
2. Une reconnaissance à l'échelle centrale au Danemark et en France.....	69
B. Une reconnaissance diffusée par l'usage du partenariat public-privé .....	70
1. Une reconnaissance au niveau local, régional et national.....	71
2. Une reconnaissance au niveau ultrapériphérique et ultramarin .....	72
Section II La traduction juridique du caractère renouvelable des EMR .....	73
§ 1. L'éligibilité des projets aux sources internationales de financement du développement.....	74
A. Une éligibilité pressentie aux opérations du Groupe de la Banque mondiale.....	74
1. Des opérations visant à promouvoir les « nouvelles énergies renouvelables ».....	74
2. Des opérations visant à évaluer les gisements éoliens marins de PED.....	75
B. Une éligibilité probable aux opérations de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement.....	77
1. Des opérations privilégiant le développement du secteur privé.....	78
2. Des opérations ouvertes à l'énergie des marées, des vagues et des vents marins .....	78
§ 2. L'éligibilité des projets aux sources européennes de promotion des investissements .....	79
A. Une éligibilité tendancielle aux opérations de la Banque européenne d'investissement .....	80
1. Des opérations fondées sur une vaste expérience dans le domaine éolien.....	80
2. Des opérations audacieuses dans le domaine de l'éolien marin.....	82
B. Une éligibilité avérée aux fonds et programmes d'aide européens.....	83
1. Le Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité .....	83
2. Le Programme-cadre de recherche et de développement technologique .....	84
3. Le Programme énergétique européen pour la relance.....	85
4. Le fonds démonstrateur européen « NER 300 ».....	86
5. Le Fonds européen de développement régional.....	87
§ 3. L'éligibilité des projets aux régimes d'aides d'État en faveur de la RD&D.....	89
A. Une éligibilité aux aides à la RD&D accordées par les États membres de l'Union.....	89

FREDERIC SCHNEIDER

1. L'encadrement européen des aides d'État à la RD&D .....	89
2. Les régimes d'aide à la RD&D en France.....	92
3. Les régimes d'aide à la RD&D au Royaume-Uni.....	94
B. Une éligibilité aux aides à la RD&D accordées par les États membres de l'OMC.....	95
1. L'encadrement multilatéral des aides d'État à la RD&D .....	96
2. Les régimes d'aide à la RD&D aux États-Unis.....	96
3. Le périmètre des aides d'État à la RD&D au prisme d'un différend sino-américain .....	98
<b>Chapitre 2 L'attractivité du droit spécifique aux EMR.....</b>	101
Section I Une approche juridique coordonnée des acteurs des EMR .....	101
§ 1. La coordination internationale en faveur d'un déploiement planétaire .....	103
A. Une coordination inaugurée sous les auspices de l'Agence internationale de l'énergie.....	103
1. Une coordination en faveur des systèmes d'énergie océanique .....	103
2. Une coordination en faveur de l'éolien marin.....	105
B. Une coordination développée par la volonté d'États développeurs .....	107
1. Une coordination en faveur de l'énergie des vagues et des vents marins.....	107
2. Une coordination entre nations insulaires et maritimes .....	109
§ 2. La coordination transeuropéenne en faveur du marché intérieur.....	112
A. Une coordination sur fond de super-réseau énergétique européen.....	112
1. Une coordination initiée par les États riverains des mers d'Europe du Nord.....	112
2. Une coordination étendue entre l'Irlande et le Royaume-Uni.....	115
B. Une coordination sur fond de coopération interrégionale .....	116
1. Une coordination éprouvée entre les régions des mers d'Europe du Nord .....	116
2. Une coordination amorcée entre les régions de l'océan Atlantique .....	118
§ 3. La coordination intra-étatique en faveur d'une filière industrielle .....	119
A. Une coordination influencée par le mode de gouvernance maritime .....	119
1. Une coordination dictée par le fédéralisme aux États-Unis .....	119
2. Une coordination subordonnée au volontarisme en France .....	121
B. Une coordination facilitée par la structuration des professionnels de la filière .....	124
1. Une coordination pour la défense des intérêts professionnels au niveau national .....	124
2. Une coordination pour l'émergence de projets fédérateurs au niveau régional .....	127
Section II Une évolution juridique favorable à l'exploitation des EMR .....	129
§ 1. Une exploitation favorisée par l'évolution dialectique du droit de la mer ..	130
A. Une évolution d'un droit unidimensionnel à un droit pluridimensionnel.....	130

## LES ENERGIES MARINES RENOUVELABLES

1.	Un droit adapté à la diversification dimensionnelle des activités maritimes.....	130
2.	Un droit confirmé par la diversité dimensionnelle des énergies de la mer .....	131
B.	Une évolution d'un droit du mouvement à un droit de l'emprise .....	133
1.	Un droit associé au phénomène de localisation des activités maritimes.....	133
2.	Un droit renforcé par la permanence des installations énergétiques marines .....	134
§ 2.	Une exploitation favorisée par l'évolution convergente des droits européens .....	135
A.	Une convergence juridique européenne pour la promotion des EMR.....	135
1.	Une convergence en matière de règles procédurales.....	136
2.	Une convergence en matière de compétences administratives.....	137
B.	Une convergence juridique européenne pour l'énergie éolienne en mer .....	138
1.	Une convergence pour le déploiement d'éoliennes marines .....	138
2.	Une convergence pour l'interconnexion d'éoliennes marines .....	139
§ 3.	Une exploitation favorisée par l'évolution rationnelle du droit interne.....	140
A.	Une évolution en faveur de la rationalisation des procédures administratives .....	140
1.	Une évolution en faveur de la clarification des procédures administratives .....	140
2.	Une évolution en faveur de la simplification des procédures administratives .....	142
B.	Une évolution en faveur de la rationalisation des compétences administratives .....	146
1.	Une évolution en faveur d'une claire répartition des compétences administratives .....	146
2.	Une évolution en faveur de la pratique du « guichet unique » .....	148

## TITRE II

LA SECURITE JURIDIQUE DES INVESTISSEMENTS LIES AUX EMR .....	151
--	-----

<b>Chapitre 1 La sécurité dans l'utilisation de la mer à des fins énergétiques</b> .....	153
Section I L'utilisation légitime de la mer .....	153
§ 1. Une utilisation légitimée par l'évolution dialectique du droit de la mer.....	154
A. Une évolution d'un droit personnel à un droit territorial .....	154
1. Une évolution vers l'appropriation publique de l'espace maritime .....	154
2. Une évolution vers l'utilisation privative de l'espace maritime.....	156
B. Une évolution d'un droit universel à un droit situationnel.....	157
1. Une évolution vers l'usage patrimonial de l'espace maritime .....	157
2. Une évolution vers l'usage matrimonial de l'espace maritime .....	159
§ 2. Une utilisation légitimée par la politique énergétique européenne .....	160
A. Une politique visant au développement des énergies renouvelables....	160
1. Un développement général des énergies renouvelables en mer .....	160
2. Un développement spécifique de l'énergie éolienne en mer .....	162

FREDERIC SCHNEIDER

B. Une politique visant à la sécurité de l'approvisionnement énergétique.....	163
1. La diversification effective des sources d'énergie renouvelable.....	163
2. L'exploitation optimale de certaines énergies renouvelables en mer.....	164
§ 3. Une utilisation légitimée par les régimes d'autorisation nationaux .....	166
A. Des régimes d'autorisation motivés par l'usage privatif de la mer .....	166
1. Un usage à l'épreuve de la domanialité publique.....	166
2. Un usage à l'épreuve de la public trust doctrine .....	169
B. Des régimes d'autorisation déclinés selon les usages de la mer .....	170
1. Les usages de la mer à finalité commerciale .....	171
2. Les usages de la mer à finalité expérimentale.....	173
Section II L'utilisation pérenne de la mer .....	177
§ 1. Une utilisation pérennisée via le principe de souveraineté en droit international .....	178
A. Une souveraineté pleine et permanente jusqu'à la limite extérieure de la mer territoriale.....	178
1. La plénitude des compétences souveraines de l'État côtier .....	178
2. La souveraineté permanente sur les ressources (marines) naturelles .....	181
B. Une souveraineté démembrée au-delà de la limite extérieure de la mer territoriale .....	183
1. Des droits souverains quant aux activités énergétiques marines.....	183
2. Des droits réels sur les ressources énergétiques marines .....	185
§ 2. Une utilisation pérennisée via la politique maritime intégrée.....	188
A. Une approche intégrée des espaces maritimes européens .....	188
1. Des stratégies relatives aux bassins maritimes.....	189
2. Les stratégies relatives aux bassins atlantique et méditerranéen .....	190
B. Une approche intégrée de politiques sectorielles européennes .....	192
1. Des interactions entre les politiques liées à la mer .....	192
2. Des interactions entre les politiques de la mer et de l'énergie .....	194
§ 3. Une utilisation pérennisée via les régimes de concession nationaux .....	196
A. Des régimes territoriaux en zones maritimes sous souveraineté .....	197
1. Des régimes fondés sur l'extension de la souveraineté territoriale ....	197
2. Des régimes portant utilisation des dépendances maritimes .....	200
3. Des régimes tendant vers l'utilisation des ressources maritimes .....	203
B. Des régimes fonctionnels en zones maritimes sous juridiction.....	206
1. Des régimes fondés sur des droits démembrés de la ZEE.....	206
2. Des régimes portant réglementation des installations énergétiques marines .....	209
3. Des régimes tendant à l'utilisation du plateau continental .....	212
<b>Chapitre 2 La sécurité dans la production d'électricité « bleue ».....</b>	217
Section I La production légitime d'électricité « bleue ».....	217
§ 1. Une production légitimée par les accords climatiques internationaux....	218
A. Des accords ayant engendré la production d'électricité « bleue » .....	218
1. La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques .....	219

## LES ENERGIES MARINES RENOUVELABLES

2. Le Protocole de Kyōto .....	220
B. Des accords censés stimuler la production d'électricité « bleue » .....	222
1. Les accords de Copenhague et de Cancún .....	222
2. Les accords de Durban et de Doha.....	224
3. Cap sur « Paris Climat 2015 ».....	226
§ 2. Une production légitimée par le plan « énergie-climat » européen .....	226
A. Un plan décliné en objectifs de réduction des émissions de GES .....	227
1. Des objectifs visant à endiguer le réchauffement de la planète.....	227
2. Des objectifs « pilotes » de réduction des émissions de GES .....	228
B. Un plan décliné en objectifs de consommation d'énergies renouvelables .....	230
1. Des objectifs globaux quant à la part des énergies renouvelables.....	230
2. Des objectifs à préciser quant à la part des énergies marines.....	232
§ 3. Une production légitimée par les plans énergétiques nationaux .....	233
A. Des plans fondés sur des objectifs de consommation d'énergie « verte ».....	234
1. Des objectifs contraignants d'ici à 2020 .....	234
2. Des objectifs incertains au-delà de 2020 .....	236
B. Des plans ventilés en objectifs de production d'électricité « bleue »....	239
1. Des objectifs inféodés à l'évolution des technologies marines de conversion .....	239
2. Des objectifs conditionnés au recours à la procédure de l'appel d'offres .....	241
Section II La production pérenne d'électricité « bleue » .....	247
§ 1. Une production pérennisée via les droits reconnus aux États côtiers .....	247
A. Le droit de l'État côtier de produire de l'électricité « bleue » .....	247
1. Un droit discrétionnaire en zones maritimes sous souveraineté.....	248
2. Un droit exclusif en zones maritimes sous juridiction .....	249
B. La juridiction de l'État côtier sur les installations marines de production .....	251
1. La nature juridique des droits de juridiction de l'État côtier.....	251
2. La nature juridique des installations marines de production .....	254
§ 2. Une production pérennisée via les obligations incombant aux États européens.....	258
A. Des obligations quant à l'origine de l'électricité produite .....	258
1. La garantie d'origine de l'électricité de source renouvelable.....	258
2. La garantie d'origine de l'électricité de source marine .....	260
B. Des obligations quant à l'accès aux réseaux d'électricité .....	262
1. L'accès garanti aux réseaux d'électricité .....	262
2. L'accès prioritaire aux réseaux d'électricité .....	264
§ 3. Une production pérennisée via l'obligation d'achat imposée par les États.....	266
A. Les avatars de l'obligation d'achat de l'électricité « bleue » .....	267
1. La question de la contribution au service public .....	267
2. La répartition des coûts de raccordement.....	270
3. La conclusion d'un contrat d'achat .....	273
B. Les démons de l'obligation d'achat de l'électricité « bleue ».....	275

FREDERIC SCHNEIDER

1. Le spectre de la qualification d'aide d'État.....	275
2. La controverse liée à l'efficacité des tarifs d'achat garantis .....	279
3. La concurrence exercée par les mécanismes fondés sur le marché.....	282
CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE .....	287
SECONDE PARTIE	
LE ROLE DU DROIT DANS LA GESTION DES ACTIVITES LIEES AUX EMR .....	291
TITRE I	
LA PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT DANS LES ACTIVITES LIEES AUX EMR....	293
<b>Chapitre 1 La prise en compte de l'environnement à l'échelle des plans, programmes et projets.....</b>	<b>295</b>
Section I L'évaluation environnementale des plans et programmes .....	295
§ 1. Une évaluation promue par le droit international .....	296
A. La promotion de l'EES à l'échelle universelle .....	296
1. Une promotion au titre de la préservation et la protection du milieu marin .....	296
2. Une promotion au titre de la conservation de la diversité biologique.....	297
B. La promotion de l'EES à l'échelle régionale .....	298
1. Une promotion dans un contexte de vulnérabilité accrue .....	299
2. Une promotion dans un contexte transfrontière .....	300
§ 2. Une évaluation spécifiée par le droit de l'Union européenne .....	302
A. Les plans et programmes visés par l'EES .....	302
1. Les plans et programmes relatifs à l'énergie éolienne en mer .....	302
2. Les plans et programmes relatifs à d'autres énergies marines .....	303
B. Les obligations incombant aux États membres concernés par l'EES .....	305
1. Les obligations liées au contenu de l'EES .....	305
2. Les obligations liées au processus de l'EES .....	306
§ 3. Une évaluation pratiquée en droit interne .....	307
A. L'EES des plans.....	307
1. Les plans relatifs à l'énergie éolienne en mer .....	308
2. Les plans relatifs à l'énergie des vagues et des marées .....	309
3. Les plans relatifs à un « mix énergétique marin ».....	311
B. L'EES des programmes .....	313
1. Les programmes de cession de baux d'exploitation éoliens marins .....	313
2. Les programmes de cession de baux d'exploitation énergétiques marins.....	316
3. Les programmes de réglementation des activités énergétiques marines .....	317
Section II L'évaluation environnementale des projets.....	319
§ 1. Une évaluation affirmée en droit international .....	320
A. L'affirmation de l'évaluation environnementale au sens général .....	320
1. Le principe de prévention.....	320
2. Les conventions de portée universelle .....	321
B. L'affirmation de l'évaluation environnementale transfrontière .....	323

## LES ENERGIES MARINES RENOUVELABLES

1. Le principe de l'utilisation non dommageable du territoire .....	324
2. Les conventions de portée régionale .....	325
§ 2. Une évaluation précisée par le droit de l'Union européenne .....	327
A. Des précisions quant aux projets soumis à évaluation .....	327
1. Les projets de parcs éoliens marins.....	328
2. Les autres projets énergétiques marins.....	329
B. Des précisions quant au contenu de l'évaluation .....	330
1. Les facteurs pris en compte.....	330
2. Les informations à fournir.....	331
§ 3. Une évaluation façonnée par les droits nationaux .....	333
A. L'évaluation environnementale des projets à vocation permanente.....	333
1. Les parcs énergétiques marins .....	333
2. Les sites d'expérimentation en mer.....	336
B. L'évaluation environnementale des projets à vocation temporaire.....	338
1. Les démonstrateurs de production d'électricité « bleue » .....	338
2. Les prototypes de récupération d'énergies marines .....	339
<b>Chapitre 2 La prise en compte de l'environnement à l'échelle des installations .....</b>	<b>343</b>
Section I Le suivi environnemental des installations .....	343
§ 1. Un suivi forgé par le droit international.....	343
A. Un corollaire du principe de prévention.....	344
1. L'obligation continue de protéger et de préserver le milieu marin ....	344
2. L'obligation d'évaluation continue de l'impact sur l'environnement .....	345
B. Une application de l'approche de précaution.....	346
1. L'obligation générale de « due diligence » des États développeurs .....	346
2. Les obligations régionales de surveillance des États développeurs .....	348
§ 2. Un suivi intégré aux programmes de surveillance européens .....	350
A. Une surveillance de l'état des eaux de surface.....	351
1. Les objectifs de la directive-cadre sur l'eau.....	351
2. Les programmes de surveillance de l'état des eaux de surface .....	352
B. Une surveillance de l'état écologique du milieu marin.....	354
1. Les objectifs de la directive-cadre « stratégie pour le milieu marin »....	354
2. Les programmes de surveillance de l'état des eaux marines.....	355
§ 3. Un suivi imposé par les droits nationaux .....	356
A. Le suivi environnemental des parcs éoliens marins .....	357
1. Un prolongement de l'évaluation environnementale .....	357
2. Une approche d'amélioration continue .....	358
B. Le suivi environnemental des technologies marines émergentes.....	360
1. Un supplément de l'évaluation environnementale.....	360
2. Une approche de gestion adaptative.....	362
Section II Le démantèlement des installations.....	367
§ 1. Les exigences internationales en matière de démantèlement.....	367
A. Des exigences commandées par la sécurité maritime .....	367
1. La prévention de la pollution par les navires .....	368

FREDERIC SCHNEIDER

2. Les lignes directrices de l'Organisation maritime internationale .....	369
B. Des exigences liées à la protection du milieu marin .....	372
1. La prévention de la pollution par immersion .....	372
2. Les lignes directrices de la Commission OSPAR .....	375
§ 2. Les exigences européennes en matière de démantèlement .....	378
A. Des exigences nourries d'une approche holistique des déchets .....	378
1. Le traitement des « installations-déchets ».....	378
2. Le transfert des « installations-déchets » .....	380
B. Des exigences à enrichir d'une approche trans-sectorielle .....	381
1. Le démantèlement des navires en fin de vie.....	381
2. Le démantèlement des installations pétrolières et gazières off-shore .....	384
§ 3. Les exigences nationales en matière de démantèlement .....	386
A. Des exigences reposant sur un principe : le démantèlement total .....	386
1. Les fondements du démantèlement total .....	386
2. Les installations sujettes à démantèlement total.....	389
B. Des exigences comportant une exception : le démantèlement partiel .....	392
1. Les motifs de démantèlement partiel .....	392
2. Les installations sujettes à démantèlement partiel .....	394
TITRE II	
L'INTEGRATION DES ACTIVITES LIEES AUX EMR PARMI LES AUTRES USAGES	
LEGITIMES DE LA MER .....	399
<b>Chapitre 1 L'intégration spatiale des activités liées aux EMR.....</b>	401
Section I La gestion intégrée des zones côtières .....	401
§ 1. L'approche internationale de GIZC .....	402
A. L'approche multilatérale de GIZC .....	402
1. De la Conférence de Stockholm à la Conférence de Rio .....	402
2. De la Conférence de Rio à la Conférence « Rio+20 » .....	403
B. L'approche régionale de GIZC .....	406
1. Les conventions sur les mers régionales .....	406
2. Le Protocole relatif à la GIZC de la Méditerranée.....	408
§ 2. La stratégie européenne de GIZC .....	410
A. Les prémisses de la stratégie européenne de GIZC .....	410
1. Les travaux menés dans le cadre du Conseil de l'Europe .....	410
2. Les programmes communautaires d'action pour l'environnement ....	412
B. La mise en œuvre d'une stratégie européenne de GIZC .....	413
1. Une stratégie spécifique à la GIZC .....	413
2. Une composante de la politique maritime intégrée .....	415
§ 3. Les stratégies nationales de GIZC .....	416
A. Des stratégies intégrant le développement des EMR en zones côtières .....	417
1. De nouveaux usages légitimes potentiels des zones côtières .....	417
2. De nouvelles sources de conflits d'usage potentiels des zones côtières .....	418
B. Des stratégies reposant sur une coordination intra-étatique .....	420
1. La coordination intra-étatique au prisme de la loi Littoral.....	420
2. La coordination intra-étatique au prisme du CZMA .....	421

## LES ENERGIES MARINES RENOUVELABLES

Section II La planification de l'espace maritime .....	424
§ 1. La PEM comme outil de gestion intégrée des mers et océans .....	424
A. Le moteur de la gestion intégrée des mers et océans .....	425
1. Le Processus consultatif officieux ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer .....	425
2. La réunion du Processus consultatif officieux consacrée aux EMR .....	426
B. Les acteurs de la gestion intégrée des mers et océans.....	428
1. Les acteurs multilatéraux de la gestion intégrée des mers et océans.....	429
2. Les acteurs régionaux de la gestion intégrée des mers et océans .....	430
§ 2. La PEM comme outil de politique maritime intégrée .....	433
A. Les raisons d'être européennes de mise en œuvre de la PEM.....	433
1. L'émergence d'une gouvernance maritime européenne.....	433
2. L'amélioration de la gouvernance maritime régionale.....	436
B. Les principes européens de mise en œuvre de la PEM .....	437
1. Les principes intrinsèques de la PEM .....	438
2. Les principes extrinsèques de la PEM.....	441
§ 3. La PEM comme outil de gouvernance maritime nationale.....	444
A. Les supports de la PEM .....	444
1. Les lois de planification de l'espace maritime .....	444
2. Les plans de gestion de l'espace maritime .....	447
B. Les frontières de la PEM.....	448
1. Les conflits de délimitation maritime.....	448
2. La gestion intégrée de la mer et du littoral.....	450
<b>Chapitre 2 L'intégration fonctionnelle des activités liées aux EMR.....</b>	<b>459</b>
Section I La recherche de synergies intersectorielles .....	459
§ 1. Des synergies permises par le droit international de la mer.....	460
A. Les synergies au sein de la mer sous compétence nationale .....	460
1. Des synergies consubstantielles de la plénitude des compétences souveraines jusqu'aux 12 milles.....	460
2. Des synergies conditionnées à l'institution d'une ZEE pleine et entière au-delà des 12 milles .....	463
B. Les synergies en dehors de la mer sous compétence nationale .....	466
1. Des synergies potentielles avec les usages légitimes de la haute mer...466	
2. Des synergies potentielles avec les activités menées dans la Zone .....	469
§ 2. Des synergies promues par le droit de l'Union européenne .....	473
A. Les synergies au titre de la politique maritime intégrée.....	473
1. Des synergies fondées sur le partage des espaces maritimes européens .....	474
2. Des synergies confrontées à la diversité des espaces maritimes européens .....	475
B. Les synergies au titre de la politique européenne de l'énergie.....	477
1. Des synergies avec les réseaux transeuropéens d'énergie.....	477
2. Des synergies avec le réseau Natura 2000 .....	478
§ 3. Des synergies prévues par les droits nationaux .....	481
A. Les synergies avec les usages à dominante socio-économique.....	482
1. Des synergies avec les activités halieutiques et aquacoles.....	482
2. Des synergies avec les activités pétrolières et gazières.....	485

FREDERIC SCHNEIDER

B. Les synergies avec les usages à dominante scientifico-écologique.....	486
1. Des synergies avec les zones côtières protégées.....	487
2. Des synergies avec la recherche scientifique marine .....	490
Section II L'application du principe de participation .....	492
§ 1. Le principe de participation en droit international.....	493
A. Les fondements du principe de participation .....	493
1. Le droit à l'environnement.....	493
2. Le droit au milieu marin.....	494
B. Les corollaires du principe de participation .....	495
1. Le devoir d'information .....	495
2. Le droit de participation .....	496
§ 2. Le principe de participation en droit de l'Union européenne .....	498
A. L'accès à l'information environnementale.....	498
1. La nature des informations.....	498
2. Le contenu des obligations.....	499
B. La participation aux processus d'évaluation environnementale.....	500
1. La participation à l'échelle des plans et programmes .....	500
2. La participation à l'échelle des projets.....	501
§ 3. Le principe de participation en droit interne .....	503
A. La participation du public aux processus décisionnels .....	503
1. La participation du public au processus de planification .....	504
2. La participation du public au processus d'autorisation .....	505
B. La participation des parties prenantes aux processus décisionnels .....	508
1. La participation des parties prenantes au processus de planification.....	509
2. La participation des parties prenantes au processus d'autorisation.....	510
CONCLUSION DE LA SECONDE PARTIE .....	513
CONCLUSION GENERALE .....	517
BIBLIOGRAPHIE SELECTIVE .....	523
Ouvrages	
Ouvrages généraux .....	523
Ouvrages spécialisés et thèses .....	523
Articles scientifiques et contributions	
Articles scientifiques .....	524
Contributions à des ouvrages collectifs .....	529
Contributions à des actes de colloques et conférences.....	529
Contributions à des Mélanges.....	531
Documents	
Documents officiels.....	531
Documents non officiels .....	540
Communiqués .....	543
Textes	
Textes internationaux .....	545
Textes européens .....	547
	593

## LES ENERGIES MARINES RENOUVELABLES

Textes nationaux.....	552
Jurisprudence	
Jurisprudence internationale .....	561
Jurisprudence européenne.....	562
Jurisprudence nationale .....	562
Articles de veille scientifique	
Blog « Les énergies de la mer » et portail « Mer-Veille ».....	563
Services scientifiques des Ambassades de France / ADIT .....	565
Articles de presse .....	566
Sites Internet .....	567
TABLE DES ANNEXES.....	569
Annexe I	
Figure 1 : Répartition mondiale de l'énergie des vagues.....	570
Figure 2 : Répartition mondiale de l'énergie des marées .....	571
Annexe II	
Figure 1 : Répartition mondiale de l'énergie thermique des mers .....	572
Figure 2 : Répartition mondiale de l'énergie osmotique du gradient de salinité.....	573
Annexe III	
Figure 1 : Répartition mondiale des courants océaniques .....	574
Figure 2 : Répartition mondiale de l'énergie des vents .....	575
Annexe IV	
Figure 1 : Répartition européenne de l'énergie des vents marins .....	576
Figure 2 : Répartition européenne de l'énergie des vagues .....	577
Annexe V	
Figure 1 : Répartition européenne de l'énergie cinétique des marées .....	578
Figure 2 : Répartition européenne de l'énergie potentielle des marées .....	579
Annexe VI	
Degré de maturité et perspectives de développement des EMR .....	581
TABLE DES MATIERES.....	583